

peuples travaillants et chez qui le travail était libre. Sans vouloir condamner absolument la limitation des heures de travail, je ne puis m'empêcher de rappeler ici qu'on a toujours expliqué le succès d'un homme heureux en affaire, par une expression bien simple devenue proverbiale : "c'est un homme qui se lève matin ;" comme on disait d'un grand savant ou d'un artiste renommé : "sa bougie ne s'éteint jamais."

Certains ouvriers peuvent bien préférer les heures matinales et celles du soir pour les travaux les plus durs, parce qu'elles sont plus fraîches et les plus favorables dans la saison de l'été ; et, ce droit ne saurait leur être interdit sans injustice. De là le devoir de ne pas gêner la liberté des ouvriers qui ne veulent pas devenir membres des Unions.

Je vous ai parlé de cette question, messieurs, parce que je sais que nous aimons tous la classe ouvrière et que nous la considérons comme le facteur essentiel de la prospérité générale du pays ; parce que, si les abus du temps, dont nous voyons déjà quelque peu les symptômes, devenaient la règle générale, notre avenir national serait sérieusement compromis, dans mon opinion ; parce que les confrères zélés de la St-Vincent de Paul, qui savent parfaitement à quel état de misère conduisent invariablement les inclinations à la paresse, à la fainéantise, à l'intempérance, à la malhonnêteté, pourraient peut-être coopérer avec les chefs et les meilleurs amis des Unions pour prévenir, autant que possible, le danger, et conserver intacte à la classe ouvrière l'estime dont elle jouit à juste titre.

Je voudrais voir tous les ouvriers aimer leurs métiers, comme on aime une profession qu'on a choisie ; car lorsqu'on aime son métier on le pratique avec bon-